



**COVID 19: IMPACT ET ADPTATION DES  
RESEAUX FERRES AFRICAINS**  
**Cas de la Côte d'Ivoire**

- I. INTRODUCTION
- II. MESURES MISE EN ŒUVRE AVANT L'ENTREE DE LA PANDEMIE EN CÔTE D'IVOIRE
- III. LES MESURES EN VIGUEURS DEPUIS LA DETECTION DU PREMIER CAS CONFIRME EN CÔTE D'IVOIRE
- IV. IMPACT DE LA PANDEMIE SUR LE SECTEUR FERROVIAIRE
- V. PERSPECTIVES

## I- INTRODUCTION

Dans le cadre de la lutte contre le coronavirus en Côte d'Ivoire, sous l'impulsion du Ministère des Transports Ivoirien , le secteur ferroviaire à très tôt engagé des actions afin d'empêcher la propagation de la pandémie en Côte d'Ivoire.

Le 11 Avril 2020 la Côte d'Ivoire à malheureusement enregistré son premier cas d'infection.

Dès lors , de nouvelles stratégies ont été adoptées et sont mises en œuvre avec pour but de faire face à la maladie et réduire les conséquences tant sur le plan sanitaire que sur le plan économique.

## II- MESURES MISE EN ŒUVRE AVANT L'ENTREE DE LA PANDEMIE EN CÔTE D'IVOIRE

### **II.1. Actions réalisées par le concessionnaire**

- Formation et recyclage des infirmiers des centres médicaux
- Sensibilisation des agents du « service voyageurs » sur les informations de bases , les voies de transmissions et les moyens de prévention
- Sensibilisation des agents de la police spéciale ferroviaire
- Sensibilisation des voyageurs

### **II.2.Actions et acquisitions réalisée au niveau du protocole sanitaire**

- Inventaire des stocks d'EPI
- Mise à la disposition du personnel médical de SITARAIL, de thermomètres infrarouges et de cache-nez ;
- Redéploiement des équipements d'hygiène des mains dans les différentes gares ;
- Contrôles sommaires dans les grandes gares ferroviaires effectués par les infirmiers d'escorte.

### **II.3.Inventaire des centre d'isolement ou de prise en charge potentiels sur le réseau**

## II- MESURES MISE EN ŒUVRE AVANT L'ENTREE DE LA PANDEMIE EN CÔTE D'IVOIRE

### II.4. Insuffisances des dispositifs existants de contrôle et de prise en charge

Au niveau du secteur ferroviaire, les insuffisances constatées sont les suivantes :

- L'absence de clôtures dans certaines gares d'escale qui pourraient faciliter la divagation des passagers aux arrêts ;
- L'absence de centre médical ferroviaire à Ouangolodougou( ville frontière CI-BF) avec une possibilité d'évacuation des cas au CHR ;
- Inexistence d'un stock de cache-nez en cas de besoin de distribution aux voyageurs.

## III- LES MESURES EN VIGUEURS DEPUIS LA DETECTION DU PREMIER CAS CONFIRME EN CÔTE D'IVOIRE

### III.1. Mesures éditées par l'Etat de Côte de d'Ivoire

- Déclaration de l'état d'urgence et instauration d'un couvre feu
- Fermetures des établissements scolaires et universitaires
- Fermeture des frontières terrestres et aériennes
- Appel au respect des mesures barrières ( lavage des mains , respect de la distance sociale de 1m entre les individus , port du cache nez...)

## III.2. Mesure mises en vigueur par le concessionnaire

- Acquisitions de matériels d'hygiène et de protection et affichage dans les sites , des posters sur les gestes barrière (posters entreprise et posters organisations).
- Prise de température et lavage systématique des mains à l'entrée des principaux sites
- Réduction des effectifs dans les bureaux , aménagement du temps de travail et mise en place de solution télétravail,
- Mise en place d'une cellule de crise Bolloré Pays et élaboration d'un Plan de Continuité d'Activité,
- Arrêt du transport voyageur entre la Côte d'Ivoire et le Burkina Faso
- Maintien du Trafic Fret

## III.2. Mesure mises en œuvre par la SIPF

- Réduction des effectifs dans les bureaux , aménagement du temps de travail
- Acquisitions et distribution de matériels d'hygiène et de protection au personnel
- Lavage systématique des mains à l'entrée des principaux sites
- Fermeture partielle des établissements annexes ( RAN HOTEL de Bouaké)

- Baisse d'environ 50 % des trafics à la descente du BF vers la RCI (trafic coton arrêté faute d'instructions d'embarquement ; trafic sésame arrêté faute d'instructions d'embarquement ; trafic de manganèse arrêté ...).
- La cessation d'activité des trains de voyageurs depuis le 22 Avril dernier, suite aux mesures prises par les Etats.
- Baisse des revenus locatifs du patrimoine immobilier et foncier (SIPF)

- Baisse de trafic escompté sur les 6 prochains mois de l'ordre de 30 % par rapport a 2019
- Programme de réduction des charges ( gel des investissements et des embauches )